

MA SEMAINE A L'ÉCOLE

Tous les accueils périscolaires sont équipés d'un visiophone. Vous êtes invités à signaler votre présence dès votre arrivée

Elémentaire	Maternelle	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30	7h30	Accueil du matin			Accueil du matin	
8h30 12h00	8h30 11h45	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
12h00 14h00	11h45 13h45	Restauration	Restauration		Restauration	Restauration
14h00 16h30	13h45 16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
16h30 18h30	16h30 18h30	Accueil du soir *	Accueil du soir *		Accueil du soir *	Accueil du soir *

Accueil scolaire et périscolaire en Mairie

Tél : 01 60 81 14 44

Ouverture au public :

lundi, mercredi, vendredi : 8h45 à 12h00 et
13h30 à 17h30

mardi et jeudi : 13h30 à 17h30

Numéros de téléphone des accueils
des animations

- Les Alliés : 06 11 28 44 89

- JF Regnard maternelle : 06 15 74 22 97

- G.Lepître : 06 16 33 92 25

- C.Péguy : 06 18 91 2140

- JR Regnard élémentaire : 06 14 36 86 46

* **Les études surveillées** sont encadrées par des enseignants
et des encadrants diplômés de 17h00 à 18h00.

Des départs échelonnés sont organisés à partir de 17h15 jusqu'à 18h30

Maternelle
et Élémentaire

Guide

PERISCOLAIRE

2023 - 2024

Dourdan

EDITO

Madame, Monsieur, chers parents,

Une rentrée scolaire est un moment marquant aussi bien pour les enfants que pour les parents.

Pour vous permettre d'effectuer les inscriptions aux accueils périscolaires, nous vous mettons à disposition notre guide périscolaire conçu spécialement pour vous ! Ainsi vous trouverez toutes les informations répondant aux questions pratiques que vous pourriez vous poser.

Aussi, se trouvent l'emploi du temps hebdomadaire de votre enfant, la présentation et les horaires des différents temps qui rythment la vie des écoliers : accueil du matin, restauration scolaire, accueil du soir / études surveillées dès 16h30.

Enfin, vous trouverez également les tarifs appliqués à chaque accueil périscolaire pour la rentrée scolaire. Après 4 années de maintien du tarif de la restauration nous avons fait le choix d'harmoniser le taux d'effort suivant les foyers, les tarifs des accueils périscolaires (accueils du matin et du soir / études surveillées) restent inchangés. Pour plus de souplesse pour les familles, un prix à l'unité pour les accueils du matin et du soir / études surveillées est proposé jusqu'à 4 présences dans le mois. Le forfait mensuel de ces temps d'accueil est appliqué à partir de la 5^{ème} participation

Conscients que vous nous confiez ce que vous avez de plus chers, la municipalité et l'ensemble des agents restent mobilisés aux côtés de vos enfants pour les accompagner à chaque étape de la journée.

Nous leur souhaitons une belle année scolaire 2023-2024 !



Maire de Dourdan,
Conseiller Départemental
Paolo DE CARVALHO



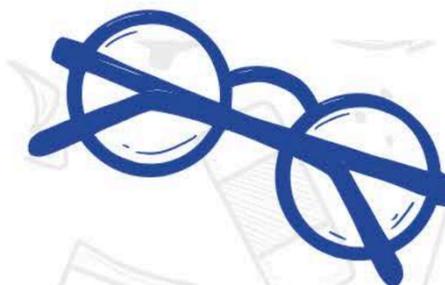
L'Adjointe au Maire chargée des
Affaires Scolaires et Périscolaires,
Estelle ROLET-PARANT

NOMBRE DE PARTS

Chaque personne du foyer compte pour une part, avec une part supplémentaire pour les familles monoparentales et chaque enfant en situation de handicap.

Pièces à fournir :

- Avis d'imposition 2023 (ressources 2022),
- Dernière attestation de paiement de la CAF,
- Livret de famille,
- Justificatif de domicile,
- Jugement de divorce et décision de pension alimentaire,
- Justificatif pour handicap du ou des enfants
- RIB si adhésion au prélèvement automatique

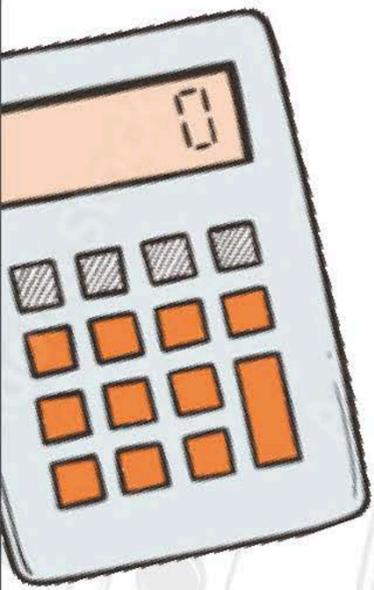


ATTENTION

Toute inscription est obligatoire auprès du service scolaire, en mairie.
Si vous ne faites pas calculer votre quotient familial avant le 30 septembre, le tarif maximum (T8) sera appliqué.

Quelle que soit votre tranche de quotient familial, les tarifs appliqués sont systématiquement inférieurs au coût réel de l'activité. La différence est prise en charge par la Ville.

LE QUOTIENT FAMILIAL



Mode d'emploi du calcul du quotient familial

Pour accéder aux activités proposées par la Ville de Dourdan et permettre au plus grand nombre d'en profiter, l'ensemble des activités périscolaires est facturé selon le quotient familial.

Celui-ci est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Vos ressources mensuelles}}{\text{Nombre de parts}} = \text{Votre quotient familial}$$

Le quotient familial est valable pour une année scolaire à partir du 4 septembre 2023 jusqu'au 6 juillet 2024

Ressources prises en compte

Elles sont de deux ordres : les revenus déclarés et de substitution du foyer (avant toute déduction) et les allocations des personnes composant la famille, telles qu'elles figurent sur l'avis d'imposition et l'attestation de paiement CAF.

Les allocations prises en compte dans vos revenus, sont :

- Le revenu de solidarité active (RSA),
- L'allocation de soutien familial (ASF),
- L'allocation aux adultes handicapés (AAH),
- Le complément libre choix d'activité (CLCA),
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE).

En cas de changement de situation en cours d'année, il peut être réexaminé sur justificatif et sans rétroactivité. Le calcul sera effectué à partir des trois derniers bulletins de salaire ou des trois derniers justificatifs de revenus.



INFORMATIONS

Les familles ont le même mode de calcul pour les activités périscolaires, le conservatoire et le service jeunesse.

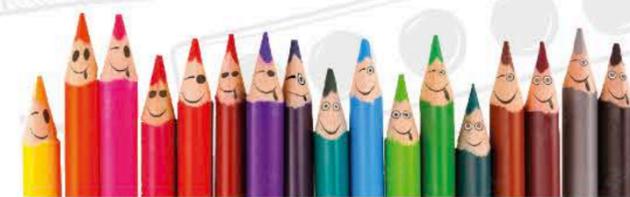
Un document unique sera remis aux familles, évitant de recalculer le quotient familial en fonction du service municipal concerné.

Vos démarches sur l'EspaceCitoyens

Il est accessible sur le lien www.espace-citoyens.net/dourdan ou sur le site de la Ville www.dourdan.fr

Il permet d'effectuer vos démarches depuis votre espace privé. Vous pourrez ainsi procéder aux différentes inscriptions obligatoires aux activités périscolaires, gérer les présences et absences de vos enfants, consulter vos factures, procéder au paiement en ligne et accéder à votre attestation fiscale.

Attention : Les annulations au restaurant scolaire sont possibles jusqu'à 48 heures avant le jour du déjeuner.



Les modalités de paiement

Le paiement peut se faire soit par prélèvement automatique, en ligne par carte bancaire sur votre espace citoyens, par chèque ou en espèces en mairie au service scolaire et périscolaire

Les transports scolaires

Les inscriptions sont à effectuer jusqu'au 30 septembre 2023 sur le site d'Ile-de-France Mobilité.

Pour se rendre à l'école en toute sécurité, 3 circuits sont organisés selon des critères d'accessibilité fixés par Ile de France Mobilité.

- **Circuit n°1** dessert les écoles G. Leplâtre, les Alliés et C.Péguy. Les points d'arrêt sont : Avenue de Paris, Cité des Petits Prés, la gare SNCF, rue Pierre-Sémart, rue de Bel-Air

- **Circuit n°2** dessert les écoles les Alliés et C.Péguy. Le point d'arrêt est : Résidence du parc

- **Circuit n°3** dessert les écoles maternelle et élémentaire J.-F. Regnard.

Les points d'arrêt sont :

- Chemin du Pont Guénée
- Rue de la Gaudrée « arrêt Ermitage »

Attention : Les élèves scolarisés en maternelle jusqu'au CP ne sont pas autorisés à rentrer seuls et doivent être impérativement accompagnés par un adulte.

A partir du CE1, les enfants sont autorisés à rentrer seuls à la réception du formulaire d'autorisation de sortie (voir sur votre espace citoyens)

TABLEAU DES TARIFS

Accueil du matin

L'accueil a lieu de 7h30 à 8h20 tous les jours.
Il est encadré par les animateurs et les ATSEM

Accueil du soir

Il se déroule de 16h30 à 18h30 tous les jours.

Pour les élémentaires, une étude surveillée est organisée de 17h à 18h. Les élèves sont pris en charge directement par les animateurs dès leurs leçons réalisées.

Différents ateliers seront proposés aux enfants. Afin de respecter au mieux le rythme de vie de vos enfants après une journée scolaire, des activités douces seront proposées pour ceux qui le souhaitent et des activités plus physiques pour les autres.

Attention

Le goûter est à fournir par les parents.

Le prix de référence est porté à 9,36€ (le coût réel est de 10,14€ avec 0,78€ pris en charge par la Commune)
Selon les tranches, le tarif évolue de 0,04€ à 0,77€ par rapport à l'année précédente.

Scolaire	Quotient familial		Restauration Scolaire		Accueil matin		Accueil soir Maternel		Etudes surveillées & Accueil Soir	
	Min >=	Max <	Taux d'effort	A l'unité	Unité (1 à 4)	Forfait mensuel	Unité (1 à 4)	Forfait mensuel	Unité (1 à 4)	Forfait mensuel
Tranche 1	0	150	6,90%	0,65€	1€	5€	1€	5€	3€	24€
Tranche 2	150	300	6,90% à 15,60%	0,65 - 1,46 €						
Tranche 3	300	600	15,60% à 32,80%	1,46 - 3,07 €	1,50€	6€	1,50 €	6€	3,5€	26€
Tranche 4	600	900	32,80% à 50,10%	3,07 - 4,69 €		7€		7€		28€
Tranche 5	900	1200	50,10% à 63,10%	4,69 - 5,91 €		8€		8€		30€
Tranche 6	1200	1500	63,10% à 66%	5,91 - 6,18 €	2€	9€	2€	9€	4€	32€
Tranche 7	1500	1800	66% à 68%	6,18 - 6,36 €						
Tranche 8	= ou > 1800 ou sans QF		69%	6,46 €	2,50€	10€	2,50€	10€	4,5€	35€
Tranche 9	Extérieurs		90%	8,42 €	3€	12€	3€	12€	5€	40€

La restauration scolaire Le prestataire : Convivio

Composition et variété de menus :

° Des produits issus de l'agriculture raisonnée (au moins 50% de produits de qualité et durables, dont au moins 20% de produits biologiques)

° Lorsqu'un fromage est présent au menu, un laitage (yaourt) peut être proposé en substitution

° Viande labellisée

° En respect de la loi Egalim, disparition des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique

° Fourniture du pain local

° Un menu dit «végétarien» proposé tous les lundis et composé de protéines végétales pouvant aussi comporter des légumineuses, des céréales, œufs, et/ou des produits laitiers.

Les menus sont accessibles sur l'Espace Citoyens